



Mairie de Huelgoat

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mardi 8 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 8 juin à 18 heures et 35 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre d'Accueil et de Loisirs, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Madame Claude MOREL, Monsieur Jacques THEPAUT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Madame Marie Laure SEVEN, Monsieur Gérard TOSSER, Madame Chantal FLOCH, Mr Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Aurore LEROUX, et Monsieur Gaëtan PEYREBESSE.

Absents : Monsieur Joel GOUGAY et Madame Michèle MULLER

Procuration :

Secrétaire de Séance : Madame Chantal FLOCH

2021-059

Approbation du procès-verbal du 11 mai 2021

Monsieur le maire donne lecture aux conseillers municipaux du procès-verbal de la séance précédente du 11 mai 2021. Le procès-verbal est ensuite approuvé à l'unanimité.

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

2021-060	Décisions du maire
----------	---------------------------

N° de la décision	Intitulé de la décision
21-2021	<i>Déclarations d'intention d'aliéner</i>
22-2021	<i>Remise en état de l'installation des cloches de l'église Saint Yves</i>
23-2021	<i>Travaux de dépose de toiture et de charpente 1 rue des cendres</i>
24-2021	<i>Etude de faisabilité concernant la réhabilitation de l'ancien presbytère en médiathèque</i>
25-2021	<i>Etude de faisabilité concernant la construction d'une salle pour le tennis de table et la musculation</i>
26-2021	<i>Etude de faisabilité concernant la réhabilitation de l'ancien local patronage en local jeunes</i>
27-2021	<i>Etude de faisabilité concernant la réhabilitation de la maison située 3 rue des cendres en bureaux et logements</i>

Le Conseil municipal prend acte des décisions du maire.

2021-061	Subventions aux associations pour 2021
----------	---

Suite à la commission Vie culturelle, sportives et associatives qui s'est déroulée le jeudi 27 mai,

le Conseil est invité à se prononcer sur la proposition suivante :

ASSOCIATIONS LOCALES	Montant versé en 2020	Sollicité en 2021	Proposé en 2021
_NOM			
AAPPMA (pêche et protection milieux aquatiques)	500 €	600 €	500 €
APE Ecole Jules Ferry	800 €	1200 €	800 €
Balade de Titouan	0 €	100 €	100 €
Biiga Ne Moña	0 €	100 €	100 €
Chorale de l'Arrée	300 €	300 €	300 €
Circuit des sangliers	0 €	200 €	200 €
Comité des Fêtes	800 €		800 €
Entente sportive Berrien-Huelgoat	1300 €	2000 €	1500 €
Entraide et Solidarité Mont Leroux	150 €	150 €	150 €

Forme et détente	0 €	300 €	300 €
Handball Club des Monts d'Arrée	800 €		900 €
Le Petit Pion	350 €	150 €	150 €
Pétanque Huelgoataine	100 €	800 €	500 €
Sur les Traces de François Joncour	150 €	150 €	150 €
TTAL (Tennis de Table)	800 €	800 €	800 €
Les Amis des arbres du monde	400 €	400 €	400 €
Atelier de peinture TY AR LENN	100 €	150 €	100 €
TOTAL	6 550 €		7 750 €

<u>ASSOCIATIONS EXTERIEURES</u>	Montant versé en 2020	Sollicité en 2021	Proposé en 2021
NOM			
Résagri anciennement Comité de Développement des Agriculteurs	55€	55 €	55 €
Carhaixment Danse			20 €
Des problèmes des solutions	100€	100 €	100 €
IME Landerneau	20 €		20 €
Solidarité Paysans	20 €		20 €
ZAO Ecole de musique de Berrien (Par enfant résidant à Huelgoat)	20 €		60 €
Roller club pleybennois	20 €		20 €
MFR Morlaix	40 €		
Rêve de clown			100 €
Gourinoise contre le cancer	50 €		50 €
TOTAL	325 €		445 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

-DECIDE D'attribuer les subventions selon le tableau ci-dessus

2021-062	Choix des entreprises pour la construction de la maison médicale
----------	---

La commission d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 30 avril pour le choix des entreprises qui vont réaliser les travaux de construction de la maison médicale.

L'analyse des offres a été effectuée en présence des ateliers 121 en tant que maître d'œuvre.

Au regard des critères fixés dans le règlement de consultation, Vous trouverez ci-dessous les entreprises retenues classées par lots et le montant HT correspondant.

N° de LOT	INTITULE du LOT	ENTREPRISE RETENUES	MONTANT HT
1	GROS ŒUVRE	RICOU	65 865.86 €
2	CHARPENTE BOIS	MCA Scop	21 164.64 €
3	COUVERTURE ARDOISE	MEIN GLAZ – LE LOUARN	16 723.32 €
4	MENUISERIE EXTERIEURE ALU	MIROITERIE RAUB	26 821.00 €
5	SERRURERIE	4M LA MORLAISIENNE DE MIROITERIE	14 547.55 €
6	CLOISON ISOLATION	CHARLES LAPOUS	39 424.12 €
7	FAUX PLAFOND	CHARLES LAPOUS	3 429.62 €
8	MENUISERIE INTERIEUR	ATELIER ST JACQUES	23 932.51 €
9	REVETEMENT DES SOLS – FAIENCE	LE TEUFF	13 521.10 €
10	CHAUFFAGE VENTILATION	EURL LE PAGE	24 995.48 €

11	PLOMBERIE	MARCEL GILOT	7 806.70 €
12	ELECTRICITE	ARCEM	14 660.00 €
13	PEINTURE	PATRICK LE GALL	7 019.64 €
14	MOBILIERS	ATELIER ST JACQUES	4 903.62 €
15	V.R.D.	JARDIN SERVICE	56 474.74 €
16	STORES	VOILERIE BRESTOISE TECHNOSTORE	1 584.60 €
TOTAL :			342 874.50 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

-Décide de retenir les entreprises citées dans le tableau ci-dessus dans la cadre du marché de travaux de la construction de la maison médicale pour un montant global de 342 874.50€ HT

-Donne pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

2021-063	Convention relative au temps de travail d'un sapeur-pompier volontaire employé communal
----------	--

Vu le code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi 83-634 de 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale.

Vu la loi 96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers

Vu le décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique.

La commune de Huelgoat compte dans ses effectifs 16 sapeurs-pompiers volontaires affectés au Centre d'Incendie et de Secours.

Sur la base de la loi 96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers, une convention a été signée avec le Service Départementale d'Incendie et de Secours du Finistère. (S.D.I.S 29)

Cette convention a pour objectif de préciser les modalités de la disponibilité opérationnelle et de la disponibilité pour formation des agents territoriaux communaux sapeurs-pompiers volontaires.

Elle veille par conséquent à assurer la compatibilité entre la participation des sapeurs-pompiers volontaires aux missions de sécurité civile de toutes natures confiées au S.D.I.S 29.

En matière de disponibilité opérationnelle, Le sapeur-pompier (Y compris le chef de centre) :

-Est autorisé à quitter son travail, dès l'alerte, en cas de besoin impératif durant les périodes d'astreintes.

-Est autorisé à quitter son travail, dès l'alerte, en cas de besoin impératif hors périodes d'astreintes pour des opérations importantes nécessitant de renforcer l'équipe d'astreinte.

-Bénéficie d'un retard à l'embauche s'il est engagé sur une opération. Il doit prévenir ou faire prévenir son employeur.

En matière de disponibilité pour la formation continue, le sapeur-pompier :

-Présente à son employeur sa fiche d'inscription aux stages

-Peut disposer d'un de formation de 5 jours par an pris sur son temps de travail.

-Informe l'employeur au moins un mois à l'avance de la date et de la durée de la formation.

Monsieur Le Maire, après avoir donné lecture, soumet à l'approbation des membres du conseil le renouvellement de la convention avec le SDIS 29 qui a été signé le 27 juin 2012 et mise en sommeil par le précédent mandat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

-Approuve les termes de la convention de mise à disposition d'agents communaux sapeurs-pompiers volontaires pour disponibilités opérationnelles et disponibilité pour formation.

2021-064	Demande d'une subvention à la région concernant la balade patrimoniale Tro Ker
----------	---

Dans le cadre du circuit de valorisation du patrimoine bâti communal, la balade Tro Ker a été mise en place dans le bourg de la commune. Cette balade de 2 km permet de mettre en avant les principaux bâtiments d'intérêt patrimoniaux.

La signalétique de la balade Tro Ker est composée :

D'un totem de départ (place Aristide Briand),

De 10 tables de lectures

De la signalisation par panneaux horizontaux. (7 panneaux)

De la signalisation au sol grâce à des clous de voirie (17 clous de voirie)

La société Cap Ouest Signalétique a effectué l'installation de cette signalisation pour un montant de

15 694.52 € HT

La commune de Huelgoat est adhérente à l'association des Communes du Patrimoine Rural de Bretagne (CPRB), Dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine communal, cette opération est éligible à une subvention instruite par la Région Bretagne et certifié par le CPRB.

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

- Sollicite une subvention auprès de la région Bretagne dans le cadre de la mise en place de la balade Tro Ker
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet

2021-065	Choix d'une entreprise pour le nettoyage de la façade de l'église Saint Yves
----------	---

Dans le cadre du nettoyage de la façade et du clocher de l'église, la commune a reçu deux propositions :

1	CS Nettoyage	19 656.00 € HT
2	Eurl CAM Angelo	17 548.07 € HT

Les deux entreprises ont proposé une technique de nettoyage par hydrogommage

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

-Accepte la proposition de la société Eurl CAM Angelo pour le nettoyage de la façade et du clocher de l'église pour un montant HT de 17 548.07€

2021-066	Convention initiation à la langue bretonne à l'école Jules Ferry
----------	---

Monsieur le maire rappelle au conseil que la convention relative au financement de l'initiation à la langue bretonne pour l'école Jules Ferry serait à renouveler pour la période septembre 2021 – juillet 2024.

La convention permet à deux classes de l'école Jules Ferry, l'initiation à la langue bretonne à raison de deux heures hebdomadaires.

Cette initiation est subventionnée par la région et le département selon la répartition suivante :

REGION (16.2%)	DEPARTEMENT (50%)	COMMUNE (33.8%)	COUT TOTAL
583.10€	1 800€	1 216.90€	3600 €

La commune est sollicitée pour donner son avis pour un renouvellement de cette convention pour la période septembre 2021 – juillet 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

Décide de renouveler la convention relative au financement de l'initiation à la langue bretonne

Autorise la signature de la convention.

2021-067	Achat d'un terrain situé voie La montagne
----------	--

Suite au courrier reçu en mairie, le 10 mai 2021, M. RUMEUR Christian, propriétaire d'un terrain située voie la montagne propose de le céder à la commune pour un tarif de 7.00€ le m2

La parcelle concernée est située en section A cadastrée 1411 d'une superficie de 4629 m2 :

Soit un montant de 32 403 € pour ce terrain.

Tous les frais de cette cession (géomètre et notaire) seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

- **ACCEPTÉ** la cession pour un montant de 32 403 euros de la parcelle A 1411.
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires à cette cession.

2021-068	Achat d'un terrain situé Venelle de Carn ar Guillou
----------	---

Suite au courrier reçu en mairie, le 1 juin 2021, Mme Sylvie PICART, représentant le consort PICARD, propriétaires d'un terrain située venelle Carn ar Guillou propose de le céder à la

La parcelle concernée est située en section AD cadastrée 253 d'une superficie de 525 m2 :

Soit un montant de 5500 € pour ce terrain soit environ 10,47€ le M2.

Tous les frais de cette cession (géomètre et notaire) seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

- **ACCEPTÉ** la cession pour un montant de 5250 euros de la parcelle AD 253.
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires à cette cession.

Questions et informations diverses

-Projet d'exploitation des bâtiments 'Ty Menez Are' à Brasparts.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de Ty Menez Are. Les bâtiments vont être mis en vente par le Parc Naturel Régional d'Armorique. Le maire propose aux élus adhérer à la SCIC pour un montant équivalent à 1€ par habitants. Le projet a pour but d'accueillir des groupes de randonneurs, VTTistes qui utilisent les

sentiers dans le Monts d'Arrée. Les élus souhaitent une présentation du projet par le président de Ty Menez Are.

Monsieur le Maire clôt les débats et lève la séance à 19h35.

Le Maire,
Monsieur Jacques THEPAUT

